MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 22 octobre 2018

Excusés : M. ADRON Luc – M. LOOF Sébastien – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline
Absente : Mme BRIAND Christelle

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Préemption Urbain
Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	*Propriétaires*
05/10/2018	Immeuble bâti sur terrain propre	23 rue de Châteaubriant	AB 86 et 88	BIORET Bernard
05/10/2018	Immeuble bâti sur terrain propre	15 rue du Tertre	AB 66 et 71	SKETCHLEY Pamela

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Madame Christine GALISSON, élue de la liste : «Ensemble pour l'avenir Aubinois", suite au scrutin du 23 mars 2014, a transmis sa démission de conseillère municipale par correspondance, réceptionnée en mairie le 24 septembre 2018.

Dans le respect de l'article L 270 du Code Électoral, c'est le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu qui est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Madame Chantal BRUNET, suivante de la liste, a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas siéger et remis en mairie sa lettre de démission le 9 octobre 2018.

C'est donc Monsieur Éric PAILLARD, suivant sur la liste, qui siègera. Le Conseil municipal prend acte de son installation et lui souhaite la bienvenue.

Modification de la composition du Conseil municipal

Les mouvements au sein du Conseil municipal entrainent des modifications dans la composition des commissions municipales. C'est ainsi que Madame Christine GALISSON quitte les commissions "information – communication" et "personnel communal". En revanche, Monsieur Éric PAILLARD intègre la commission "Agriculture – voirie – urbanisme" et sera de ce faire membre du groupe de travail chargé de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Election d'un nouveau membre du Conseil communautaire

La démission de Madame Christine GALISSON de sa fonction de conseillère municipale annulait automatiquement sa capacité à représenter la commune auprès de la Communauté de communes Châteaubriant-Derval.

2 membres du Conseil municipal ont fait acte de candidature pour lui succéder. C'est finalement Madame Marie-Paule SECHET qui a été élue après vote à bulletin secret par 10 voix contre 4 à Monsieur Michel GAUVIN et un bulletin blanc.

Création d'un groupe de travail sur les besoins des seniors

Monsieur le Maire a évoqué les difficultés rencontrées par certaines personnes âgées vivant seules, et parfois de façon isolée, qui n'ont quelquefois pas d'autres choix que d'être admises en maison de retraite.

Des solutions transitoires existent dans certaines communes avec la mise à disposition de logements parfaitement adaptés et l'accès à des services de proximité permettant de retarder autant que faire se peut une telle admission.

Ce sujet a été abordé en réunion du bureau municipal et a fait l'objet d'une réunion spécifique avec les représentants de l'association de retraités "l'Amitié Aubinoise" qui se sont montrés très favorables à l'engagement d'une réflexion sur le sujet.

Le Conseil municipal a approuvé cette initiative. Pour ce faire, un groupe de travail composé d'élus communaux et de membres de l'Amitié Aubinoise va être constitué. Les représentants du Conseil municipal seront Monsieur le Maire, M. Jean-Yves CAVÉ, Mme Marie-Paule SECHET, Mme Corinne LE FLEM, M. Michel BERTRAND, Mme Elise FOUGERE et M. Dominique GOUJON.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval

Le Décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 publié dans le cadre du retour à la semaine scolaire de 4 jours pour de très nombreuses communes en France, a modifié les règles applicables aux accueils de loisirs, notamment en redéfinissant les notions de temps péri et extrascolaires.

Le temps extrascolaire précédemment défini celui des « jours où il n'y a pas d'école », est désormais limité aux « samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires ». A l'inverse, le temps périscolaire qui se définissait précédemment comme le temps d'accueil de loisirs durant « les jours où il y a école », s'étend désormais à « tous les autres jours » non inclus dans le temps extrascolaire.

Cette modification qui s'inscrit dans la démarche du nouveau « plan mercredi » induit que les accueils de loisirs du mercredi basculent du temps extrascolaire au temps périscolaire.

Parmi les compétences facultatives qu'elle exerce, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a défini au 1° de l'article 7.3 de ses statuts, les actions qu'elle conduit en faveur de la petite enfance et de la jeunesse. Dans le domaine de la jeunesse, elle cible ainsi son intervention sur la gestion et le développement de services d'accueil des enfants et des jeunes uniquement sur les temps extrascolaires.

Aussi, considérant cette modification induite par le décret publié cet été et afin de permettre à la Communauté de Communes de continuer tant à organiser en gestion directe le fonctionnement du centre de loisirs intercommunal de la Borderie qu'à soutenir le portage associatif d'accueils de loisirs du mercredi sur les bassins de vie, le Conseil communautaire a proposé de modifier les statuts de l'intercommunalité en réécrivant le 1° de l'article 7.3 de la façon suivante :

« Dans le domaine de la jeunesse :

- la gestion et le développement de services d'accueil des enfants et des jeunes et d'organisation de séjours, tant en gestion directe que par un soutien financier, technique, logistique et humain aux porteurs associatifs sur les jours où il n'y a pas d'école.
- l'élaboration, la coordination et le suivi du Projet Educatif de Territoire,
- le soutien technique, logistique et humain aux gestionnaires d'accueils de loisirs, tant associatifs que municipaux, les jours où il y a école,
- l'organisation de formations locales ponctuelles au BAFA, BAFD et diplômes de secourisme ainsi que la gestion d'un programme de formation continue des agents d'animation tant des services péri, qu'extra scolaires,
- le portage d'actions collectives aux associations de jeunes ainsi que le soutien aux conseils municipaux des jeunes et aux projets de jeunes,
- la création et l'animation d'un conseil intercommunal des jeunes».

A l'unanimité, Le Conseil municipal se montre favorable à cette modification statutaire.

Bilan financier de la restauration scolaire pour l'année 2017-2018

Le bilan financier du service de restauration scolaire pour l'année 2017-2018 présente un résultat déficitaire en augmentation notoire par rapport à l'exercice précédent : 32 155,31 € contre 22 263,11 €. 3 postes principaux en sont la

cause : le coût de l'électricité et des combustibles, mais surtout les frais de personnel en raison de la nécessité de recruter des agents contractuels pour remplacer des personnels en arrêt de maladie.

La part des produits alimentaires représente 1,4794 € durant le dernier exercice contre 1,3658 l'année précédente.

Malgré une augmentation conséquente du nombre de repas servis au cours de l'année scolaire 2017-2018 (19 333 contre 18 407), le déficit par repas servi est passé de 1,21 à 1,66 €.

Commission de contrôle de la liste électorale

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales et facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Désormais, un contrôle a posteriori des listes électorales sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi. Leur composition tient compte du nombre de listes en présence lors du dernier renouvellement du Conseil municipal de 2014.

Ainsi pour Saint-Aubin-des-Châteaux, du fait de 2 listes en présence en 2014, cette commission doit être composée de 3 membres de la liste majoritaire et 2 de la seconde liste.

Monsieur Michel BERTRAND, Madame Valérie LEROUX et Monsieur Sébastien LOOF pour la liste majoritaire ainsi que Mme Patricia BARRAT et Monsieur Régis BOUTIN pour la seconde liste, se sont montrés intéressés pour participer aux travaux de cette commission de contrôle. Ils seront proposés à ce titre à Madame la Préfète.

Commission environnement – cadre de vie

La commission environnement – cadre de vie s'est réunie le 17 octobre 2018. Elle s'est rendue au Bas du Tertre et a convenu d'exploiter les peupliers bordant le plan d'eau et demandé que la végétation soit dégagée à l'emplacement des bancs.

Elle a réfléchi au lieu d'implantation d'un panneau touristique de l'ensemble du territoire Châteaubriant-Derval qui sera finalement implanté près du panneau de présentation des sentiers de randonnées au Bas du Tertre.

Il par ailleurs :

- Demandé que les arbustes plantés dans les jardinières rue de la Vigne, soit enlevés et remplacés par des végétaux ne gênant pas la visibilité des riverains
- Souhaité qu'une jachère fleurie soit semée sur le talus longeant l'école Jean-Pierre Timbaud,
- Demandé une amélioration des conditions d'entretien de certains cheminements piétonniers en agglomération

Enfin, il a été convenu d'organiser une "Eco Balade" le 6 avril 2019. Il s'agit d'une action pédagogique visant à ramasser les déchets trouvés en bordure des voies de la commune. Les administrés et établissements scolaires seront associés à cette démarche.

Commission voirie – agriculture - urbanisme

Suite aux inondations ayant affecté le secteur du Boislouel et la Cour Gautier en juin dernier, les membres de la commission se sont rendus le 18 octobre dernier sur les lieux afin de réfléchir à la mise en œuvre de travaux permettant de réduire de façon significative le risque d'incidents.

La cause principale est la suppression de nombreux talus en amont. Les eaux se dirigent alors par un chemin désaffecté présentant une forte pente et inondent les terrains situés à proximité.

En accord avec l'exploitant riverain, il a été décidé de reconstituer un talus permettant de freiner l'eau autant que faire se peut. De plus, il est proposé d'obstruer en plusieurs points le chemin inutilisé à l'aide de gros blocs de cailloux, ce qui permettrait d'assurer la rétention des eaux de pluie.

Une situation presque identique s'est présentée également à la Bourruais. L'exploitant riverains accepterait également de reconstituer des talus et même d'y planter des arbres.

Par ailleurs, le chemin de remembrement situé entre la Culais et la Gastinelais est en cours de réfection. Il pourrait en être de même sur le chemin d'exploitation situé entre la RD 40 et les Haies. Une décision sera prise après examen de plusieurs devis. Il serait souhaitable de remettre en état un chemin chaque année.

Enfin, des matériaux provenant des travaux d'adduction d'eau potable sont déposés en ce moment dans le chemin de terre reliant la RD 40 à Pérouse. Cela devrait permettre de résoudre le problème de stagnation d'eau en plusieurs points de ce chemin.

Rapport d'activités du SYDELA

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du rapport d'activités 2016 du SYDELA.

Questions diverses

Classe de neige de l'école Jean-Pierre Timbaud

Les élèves de CM de l'école Jean-Pierre Timbaud partiront en classe de neige à ALBIEZ MONTROND, en Savoie du 3 au 9 février 2019. La commune apportera une aide financière de 45,50 € par enfant participant à cette classe de découverte.

Présence médicale sur le nord du département

L'OPASS Derval – Rougé travaille sur un projet d'installation de médecins généralistes sur le nord du département. Une étude de faisabilité est en cours. Elle pourra être présentée le moment venu aux membres du Conseil municipal.

Commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918

La cérémonie de commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918 aura lieu le vendredi 9 novembre 2018, à 10 h 15. Les enfants des 2 établissements scolaires participeront à cet événement. Les Aubinois qui peuvent se rendre disponibles sont invités à se rassembler devant le monument aux morts à l'heure indiquée.

Fourniture pour les colis de Noël des seniors

Comme les années précédentes, les fournitures pour les colis de Noël offerts aux Aubinois âgés de 70 ans et plus sont prises à la supérette de la Commune.

Lors de la préparation de la commande, les membres du CCAS ont constaté une baisse notoire des prix des denrées comparativement à ceux que pratiquaient en 2017 les commerçants précédents.

Cette observation, relevée également par bon nombre de clients, doit être source d'incitation, pour les Administrés, à fréquenter ce commerce de façon plus assidue.

Le Maire,

Daniel RABU.